



UNIVERSITÉ  
LUMIÈRE  
LYON 2



R  
E  
C  
H  
E  
R  
C  
H  
E

colloque

29 Sept  
2017

#### Lieu du colloque :

Grand Amphithéâtre (Bâtiment Erato), Université Lumière Lyon 2,  
18 quai Claude Bernard, 69007 Lyon  
(Tramway T1, arrêt Quai Claude Bernard)

Plan disponible sur [http://fdsp.univ-lyon2.fr/medias/fichier/pdf-plan-berges-du-rhone-2\\_1396884077571-pdf](http://fdsp.univ-lyon2.fr/medias/fichier/pdf-plan-berges-du-rhone-2_1396884077571-pdf)

**Date :** vendredi 29 septembre 2017

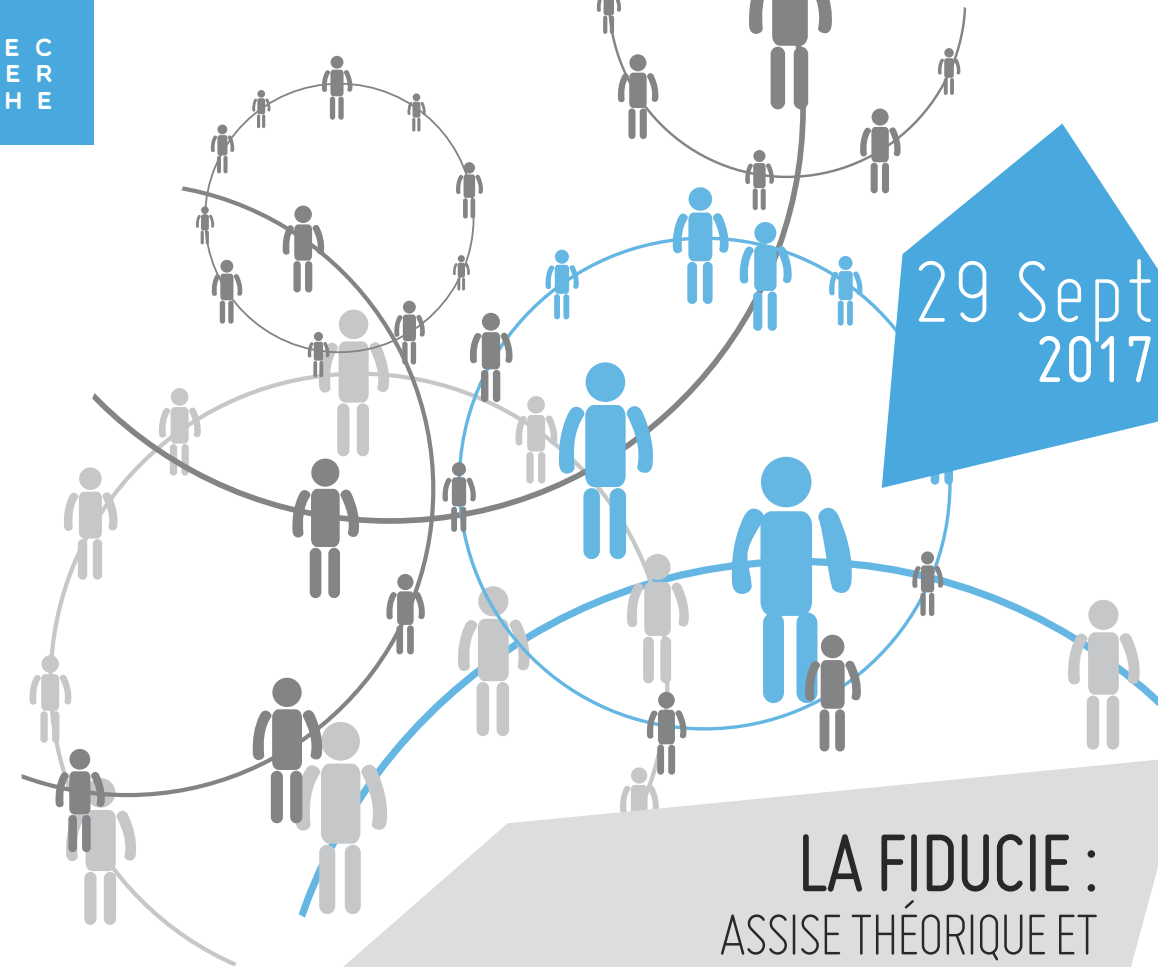
**Coordination :** François Barrière, professeur à l'Université Lyon 2,  
président de l'ANDJCE

**Contact :** Marion Jallat - [marion.jallat@univ-lyon2.fr](mailto:marion.jallat@univ-lyon2.fr)

Une traduction simultanée devrait être assurée.

**Inscription selon bulletin ci-joint.**

Ce colloque est éligible à la formation continue des avocats  
(7h validées).



# LA FIDUCIE : ASSISE THÉORIQUE ET APPLICATIONS PRATIQUES

Grand Amphithéâtre - Bâtiment Erato  
Université Lumière Lyon 2



UNIVERSITÉ  
LUMIÈRE  
LYON 2

# PROGRAMME

## 9h / Allocution d'ouverture

Guillaume Protière, *doyen de la faculté de droit de l'Université Lumière Lyon 2*

## Propos introductifs

François Barrière, *professeur à l'Université Lumière Lyon 2 et président de l'ANDJCE*

## > FIDUCIES DANS LES SYSTÈMES DE DROIT CIVIL / TRUSTS IN CIVIL LAW JURISDICTIONS

Présidence : Alexandra Braun, *professeur à l'Univ. d'Oxford, R.U.*

### Legal systems without the trust, or the need for trust equivalents?

Vincent Sagaert, *professeur à l'Univ. de Leuven, Belgique*

### A new paradigm for notions of property in trust

Michael McAuley, *avocat à Montréal, Canada*

### Settlor powers

Lusina Ho, *professeur à l'Univ. de Hong Kong, Chine*

### The trustee as administrator of a third party's property: a model for the trust?

Yael Emerich, *professeur à l'Univ. McGill, Canada*

10h30-10h50 / Questions-réponses

10h50-11h / Pause

Présidence : Jean-Louis Navarro, *vice-doyen de la faculté de droit de l'université Lyon 2, responsable de l'axe « droit des affaires et contrats » du laboratoire DCT*

### Supervision of trust/fiducia by the public authorities and its justification

Kateřina Ronovská, *professeur à l'Univ. Brno* et Sabina Ondrejčova, *Univ. Brno, Tchéquie*

### A trust's beneficiary's remedies. Lessons from South Africa's mixed jurisdictions

François du Toit, *professeur à l'Univ. de Western Cape, Afrique du Sud*

### The appearance of trust laws in the Eastern part of Continental Europe

Istvan Sandor, *professeur à l'Univ. d'ELTE, faculté de Budapest, Hongrie*

### The ideal civil law trust regime – obtained from the pros and cons of the English, French and Mexican regime

Rafael Ibarra Garza, *professeur à l'Univ. de Monterrey, Mexique*

12h20-12h40 / Questions-réponses

12h40-14h / Déjeuner-libre

## > CAS PRATIQUES FIDUCIAIRES (FRENCH TRUSTS PRACTICAL APPLICATIONS)

14h / Présidence : Frédéric Subra, *avocat, associé de Delsol* et Blandine Mallet-Bricout, *professeur à l'université Lyon III*

### La fiducie-gestion au service des sociétés in bonis, à partir d'exemples pratiques

Bruno Berger-Perrin, *anc. bâtonnier des Hauts-de-Seine, président de Fidal Fiducie*

### La fiducie, reine des sûretés

Pierre Crocq, *professeur à l'Université Panthéon-Assas*

### La fiducie au service des restructurations

François Barrière, *professeur à l'Université Lyon 2, président de l'ANDJCE*

15h30-15h45 / Questions-réponses

15h45-16h / Pause

16h / Présidence : Vincent Medail, *avocat, associé de Lamy Lexel* et Blandine Mallet-Bricout, *professeur à l'université Lyon III*

### Les fiducies dans les montages de droit du financement et de droit des sociétés

Matthieu Dubertret, *avocat à la Cour, maître de conférences à l'Université Panthéon-Assas*

### La fiducie patrimoniale

Florence Fresnel, *avocat à la Cour*

17h-17h15 / Questions-réponses

17h15-17h30 / Propos conclusifs

François Barrière, *professeur à l'université de Lyon 2, président de l'ANDJCE*

A l'occasion du 10<sup>e</sup> anniversaire de la promulgation de la loi instituant la fiducie en France et de la création d'un titre XIV dans le livre III du code civil, cette journée sera l'occasion de se pencher :

· D'une part, sur les **principaux aspects du régime de la fiducie en droit civil**, que ce soit les pouvoirs du fiduciaire, les droits des bénéficiaires, etc. Le tout dans une perspective transnationale, en s'enrichissant d'analyses comparatives des experts étrangers les plus réputés en ce domaine.

· D'autre part, sur des **cas pratiques fiduciaires** : des applications concrètes de la fiducie en France seront exposées et les aspects juridiques qui s'y attachent seront analysés. L'utilisation pratique de la fiducie en France reste encore, 10 ans après, méconnue par certains, alors que le nombre de fiducies constituées chaque année et l'encours en gestion fiduciaire est devenu très significatif. Son intérêt en matière de garantie, de gestion et de transmission est pourtant aujourd'hui éprouvé. Des fiduciaires, des experts de la fiducie en France, des membres du conseil scientifique de l'Association Française des Fiduciaires, interviendront. La séance de questions-réponses permettra notamment de clarifier les doutes subsistants (quel est le coût d'une fiducie ? quel intérêt fiscal à constituer une fiducie plutôt qu'une autre sûreté ? des contrats-types de fiducie existent-ils ? la rédaction d'un contrat de fiducie est-elle standardisée ; présente-t-elle des difficultés ? la fiducie résiste-t-elle à la « faillite » ? quelle utilité lors d'une conciliation ? lors d'un plan social ? etc.).